

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit (Art. 17 LTr)

- 04-4003 / 101419
Atar Roto Presse SA, 1242 Satigny
prépresse, tirage rotative, relier et expédition de quotidiens
(par exemple «Le courrier»)
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
7 A
18.04.2004–18.04.2007 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit (sans alternance) (Art. 17 Ltr)

- 04-3991 / 109544
Bollini Jean et Cie SA, 1450 Ste-Croix
Tunnel Covatannaz
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
8 A
01.03.2004–15.12.2004 (Nouveau permis)
- 04-3994 / 101949
Swissmetal – UMS Usines Métallurgiques Suisses SA, 2732 Reconvilier
ateliers de fonderie, de presses, d'étirage (y compris fours de recuit et décapage),
de tréfilerie (y compris fours de recuit et décapage) à la Grand-Rue et à la rue du
Moulin
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
60 A
04.04.2004–31.12.2004 (Renouvellement)
- 04-4001 / 101747
Lémo (5) SA, 2800 Delémont
atelier de décolletage et reprises
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
10 A
04.04.2004–31.12.2004 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit et du dimanche (Travail en piquet) (Art. 14 et 15 OLT 1)

- 04-3989 / 109149
Dell Computer SA, 1218 Le Grand-Saconnex
service de piquet pour la maintenance du réseau informatique
besoins spéciaux de consommation
4 A
11.02.2004–11.04.2007 (Renouvellement/modification)

Permis de travail en continu (Art. 24 LTr)

- 04-3903 / 100651
Vallotech SA, 1337 Vallorbe
ateliers des presses à injecter (duro et thermomoulage), vernissage, usinage et contrôles
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
95 A
01.02.2004–31.12.2004 (Renouvellement)
- 04-3986 / 101744
Benteler Automotive SA, 2882 Saint-Ursanne
secteur PGN
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
12 A
01.02.2004–01.02.2007 (Nouveau permis)
- 04-4002 / 101747
Lémo (5) SA, 2800 Delémont
atelier de reprise, 3 machines CNC Albe, Jall et Imoberdorf
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
12 A
04.04.2004–04.04.2007 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit et du dimanche (Art. 17 et 19 LTr)

- 04-3904 / 102084
Boulangerie Raymond Willommet Sàrl, 1024 Ecublens
locaux de fabrication
besoins spéciaux de consommation
10 A
01.02.2004–01.02.2007 (Renouvellement)

Permis de travail du dimanche et de jours fériés (Art. 19 et 20a LTr)

- 04-3990 / 109103
Laboratoire Dubois S.A., 2305 La Chaux-de-Fonds
département chronafiable - laboratoire de contrôle
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
3 A
14.02.2004–14.02.2007 (Renouvellement)

(A = adultes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 45/29 50).

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit (sans alternance) (Art. 17 LTr)

- 03-2985 / 101357
Coop, Bâle Région Suisse Romande Coop GE, 1242 Satigny
Produits laitiers réception
besoins spéciaux de consommation
1 A
01.08.2003–30.06.2006 (Nouveau permis)

Permis de travail de nuit et du dimanche (Art. 17 et 19 LTr)

- 03-2984 / 101357
Coop, Bâle Région Suisse Romande Coop GE, 1242 Satigny
Boucherie expédition
besoins spéciaux de consommation
3 A
01.08.2003–30.06.2006 (Nouveau permis)
- 03-2987 / 101357
Coop, Bâle Région Suisse Romande Coop GE, 1242 Satigny
Fruits et légumes
besoins spéciaux de consommation
15 A
01.08.2003–30.06.2006 (Nouveau permis)

Permis de travail de nuit et du dimanche (Art. 17, 19 et 28 LTr)

- Autorisation globale pour les laboratoires médicaux, entier du territoire suisse
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques et techniques
Tous les laboratoires médicaux
Du 1^{er} janvier 2004 jusqu'à l'entrée en vigueur de l'Ordonnance 2 relative à la loi
sur le travail révisée

(A = adultes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément à l'art. 55 LTr et aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant la commission de recours du Département fédéral de l'économie, 3202 Frauenkappelen, par recours administratif, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 45/29 50).

2 mars 2004

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail